



Syndicat Mixte pour le suivi du SCoT du Pays de Tulle

4, rue du 9 juin 1944 – 19000 Tulle

Tél. : 05 55 20 75 00 – Fax : 05 55 20 75 01

scot@cc-tullecorreze.fr

SCoT DU PAYS DE TULLE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE TULLE

**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**SCoT approuvé
par le Comité Syndical
le 9 avril 2009**

PAIN-PÂTISSERIE
PAIN DE CAMPAGNE
PAIN DE CAMPAGNE

TABLE DES MATIERES

Préambule.....	p1
1. Un engagement pour l'avenir du territoire, 3 enjeux majeurs à relever	p5
1.1 Profiter du renouveau démographique pour structurer le Bassin de vie de Tulle.....	p5
1.2 Finaliser l'accompagnement de la mise en service des autoroutes A89 et A20 pour stabiliser l'attractivité locale.....	p5
1.3 Valoriser l'atout Nature – Paysage - Patrimoine pour l'habitat, le tourisme et les loisirs du Bassin de Tulle.....	p6
2. Une ambition pour le territoire, un projet pour les dix ans à venir.....	p7
2.1 Un territoire « accueillant ».....	p7
2.2 Un territoire « vivant ».....	p7
2.3 Un territoire « d'avenir ».....	p7
3. Les objectifs des politiques publiques.....	p9
3.1 Objectif 1 : Affirmer le positionnement interrégional du bassin de Tulle.....	p10
3.2 Objectif 2 : Choisir la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale comme fil conducteur de l'aménagement du territoire.....	p11
3.3 Objectif 3 : Faire l'effort de la qualité de l'urbanisme et de l'habitat pour un accueil durable.....	p13
3.4 Objectif 4 : Favoriser la pérennisation et le renforcement d'une activité économique diversifiée en offrant une large gamme de localisation et de services possibles.....	p15
3.5 Objectif 5 : Promouvoir une mobilité durable pour préserver les ressources, assurer le droit au transport pour tous et optimiser les différentes fonctions du territoire.....	p17

PREAMBULE

Après les deux rencontres prospectives et les trois ateliers de travail du **Projet d'Aménagement et Développement Durable**, moments forts de la démarche « partagée et prospective » de l'élaboration du PADD, les élus ont débattu en Conseil Syndical et se sont positionnés pour **un projet politique clair et concis**, apte à décliner les cohérences à différentes échelles territoriales :

- Il fixe le cap à suivre pour l'aménagement du territoire des 37 communes du SCoT
- Il propose un cadre de référence pour les décisions d'aménagement et développement des partenaires locaux.

Elaboré de manière intercommunale, le PADD du SCoT a été un moment stratégique de réflexion et d'action, dans une logique de développement et aménagement durable. **Il fixe des objectifs en matière de « politiques publiques » :**

- mettre en cohérence les politiques locales et sectorielles existantes
- préparer les politiques nouvelles qui dépassent le cadre communal.

Il est repris de manière opérationnelle, détaillé et spatialisé dans le DOG, Document d'Orientations Générales qui décline et précise les choix politiques du PADD du SCoT

Les modalités d'application du SCoT seront mises en place par les politiques de la communauté de communes, en lien avec l'Etat et les autres collectivités ou structures territoriales : Conseil Régional, Conseil Général, Pays

Ce projet se construit autour de :

- Trois enjeux majeurs pour l'avenir du territoire, base du positionnement des élus,
- Une ambition et un objectif cadre pour les 10 ans à venir, expression de leur volonté d'équilibre territorial,
- Cinq objectifs qui déclinent les choix politiques par grandes thématiques.

1. UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE, 3 ENJEUX MAJEURS A RELEVER

1.1 Profiter du renouveau démographique pour structurer le Bassin de vie de Tulle

Stabiliser son positionnement au sein du Limousin

La réflexion a porté sur trois domaines : 1- les équipements : certains équipements trouvent une pertinence à l'échelle d'un réseau de ville, en combinant le poids démographique de plusieurs bassins de vie, notamment ceux de Tulle et Brive au sein de la Corrèze, mais aussi Limoges ; 2- les zones d'activités et l'attractivité économique : les zones d'activités économiques intercommunales du Pays de Tulle attirent des actifs d'un bassin d'emploi bien plus vaste, les zones telles que celle de la Montane 1 joueront un rôle dans un bassin économique élargi ; 3- la politique d'accueil d'habitants : pour se donner les moyens d'une politique d'accueil durable sur le territoire du SCoT l'offre nouvelle d'habitat doit s'accompagner d'une offre locale de services, en consolidant les réseaux de partenaires locaux, départementaux et régionaux.

Prendre l'équilibre territorial comme base du projet

L'organisation existante sur le territoire du SCoT repose sur la ville centre et les bourgs qui ont un rayonnement sur le territoire rural alentour, ainsi que sur les villages et hameaux, longtemps essentiellement agricoles mais qui accueillent aujourd'hui une population résidentielle permanente. L'équilibre dans l'avenir s'appuiera sur le renforcement des pôles existants, la répartition des équipements et services en fonction des projets et dynamiques locales, la coordination entre les différentes communes et la communauté de communes ainsi qu'une bonne articulation entre espace rural, espace urbain et périurbain.

Coordonner l'urbanisme opérationnel (au niveau communal) et la politique d'urbanisme (au niveau intercommunal)

Plusieurs communes sont dotées d'un document d'urbanisme et de nombreuses s'en sont dotées pendant l'élaboration du SCoT. Elaborés selon des logiques communales, leur examen révèle quelques écarts dont les plus marquants sur l'espace sont un émiettement des zones à urbaniser fréquent dans les communes dotées de cartes communales alors que la gestion de l'espace est plus resserrée dans les communes ayant un PLU ; les centaines d'hectares ouverts à l'urbanisation sur le périmètre du SCoT permettent un accueil de population supérieur aux capacités locales actuelles en termes de services et équipements, de maintien de la qualité de vie et des spécificités locales.

1.2 Finaliser l'accompagnement de la mise en service des autoroutes A89 et A20 pour stabiliser l'attractivité locale

Profiter de la nouvelle accessibilité pour promouvoir les activités économiques

Les atouts de la présence des échangeurs de l'A89 et de la mise en service de la totalité de l'A89 avec le maintien du barreau entre l'A89 et l'A20 incitent à poursuivre la politique intercommunale des zones d'activités économiques et à l'intensifier : étendre ou créer une ou deux zones d'activités intercommunales, diversifier les sites et les localisations d'emploi en lien avec les localisations d'habitat.

S'engager vers l'intermodalité des transports et l'adaptation des infrastructures à de nouvelles fonctions

La nouvelle accessibilité routière s'accompagne d'une recomposition de la répartition des trafics; de nouvelles fonctions apparaissent sur certaines voies engendrant de nouveaux types d'aménagement : rôle croissant de la RD9, nouvelles entrées de Tulle ; le rôle des gares est à valoriser et l'intermodalité de la gare de Tulle à renforcer et à accompagner par la recomposition urbaine du quartier; les gares de Corrèze, d'Eyrein et de Cornil peuvent jouer un nouveau rôle pour les déplacements à l'échelle du bassin de Tulle.

1.3 Valoriser l'atout Nature – Paysage - Patrimoine pour l'habitat, le tourisme et les loisirs du Bassin de Tulle

Anticiper les conflits d'usage de l'espace entre agriculture et habitat

L'évolution des modes de production de l'agriculture ainsi que l'évolution des modes de vie des habitants des communes nécessitent une adaptation réciproque pour une occupation consensuelle de chaque espace ; il est primordial que les projets d'urbanisation permettent le maintien des exploitations agricoles ; une trop grande dispersion de l'habitat dans l'espace rural réduit les marges de manœuvre des exploitants agricoles ; par ailleurs, le développement des prairies artificielles tend à diminuer la biodiversité et augmente les intrants dans les sols et sous sols.

Prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers

Pour les milieux naturels, les enjeux majeurs portent sur le risque de disparition de certains milieux très rares (lande sèche), mais surtout sur celles des zones humides par le drainage ou l'enfrichement, avec une modification potentielle des régimes des eaux ; la qualité paysagère est globale sur tout le territoire avec des paysages méconnus à valoriser comme les grandes vallées de la Corrèze et de la Montane ; l'urbanisation dispersée généralisée commence à banaliser les paysages ruraux et certains axes routiers qui participent à la découverte du territoire.

Promouvoir le tourisme sur le Pays de Tulle, secteur créateur de richesses :

Le développement de nouvelles activités et de nouveaux emplois est incontournable pour compenser la fin de la mono industrie qui a tenu le territoire pendant plus d'un siècle : rééquilibrer le territoire en structurant une nouvelle offre touristique surtout sur l'Est du territoire par la valorisation paysagère des grandes vallées pour les loisirs de proximité, mais aussi en lien avec le PNR Millevaches et les autres territoires limitrophes comme le Lot ; valoriser le capital « nature et patrimoine », développer et diversifier l'accueil (gîte, chambre d'hôtes, hôtels, campings), organiser les structures d'accueil et d'information touristique.

2. UNE AMBITION POUR LE TERRITOIRE, UN PROJET POUR LES DIX ANS À VENIR

Fragilisé dans les années 1980 par des bouleversements économiques, ce territoire s'est d'abord organisé autour de la Communauté de Communes en œuvrant particulièrement au redéploiement économique avec une politique active et en traitant la question de logement avec le PLH, Programme Local de l'Habitat.

Le PADD, Projet d'Aménagement et Développement Durable du SCoT, projet politique du territoire qui sera inscrit dans l'espace au niveau du Document d'Orientations Générales, présente un projet alternatif :

- La poursuite de l'atomisation de l'urbanisation n'est pas durable, au sens qu'elle ne permet pas de mettre en place des politiques cohérentes de déplacement, d'environnement, de qualité de l'habitat, des services et de l'urbanisme.
- Les atouts de l'environnement, du patrimoine et du paysage ainsi que les ressources d'énergies renouvelables sont méconnus et sous valorisés.
- La multiplication des projets sur le territoire fragilise l'existant.

Le territoire connaît aujourd'hui des atouts majeurs et une nouvelle attractivité depuis les années 2000 à valoriser :

- une grande accessibilité
- une qualité de l'environnement et des paysages
- un tissu de services et commerces relativement dense
- un marché foncier peu saturé
- une agriculture bien présente

Fort de ce constat, le PADD s'engage dans une démarche prospective en croisant les situations locales actuelles avec les tendances d'évolution générales de la société :

- vieillissement de la population,
- diminution de la taille des ménages,
- grande dépendance à la voiture,
- réchauffement climatique de la planète,
- crise énergétique,
- aspirations sociales à un cadre de vie et un environnement de qualité.

En effet, les rencontres prospectives ont permis de prendre conscience que d'autres territoires sont soumis aux mêmes symptômes et qu'il est possible de redresser la barre grâce à certains projets bien portés et avec de la volonté. L'élaboration du SCoT du Pays de Tulle est l'occasion de se projeter dans l'avenir avec un passé que l'on n'oublie pas mais qui nourrit.

- **La politique d'accueil du territoire du SCoT** doit se donner les moyens et être plus exigeante. Elle doit prendre en compte une offre locale de l'habitat mais aussi et surtout une offre locale performante pour les services, répondre ainsi aux besoins actuels et futurs, en prenant en compte les mutations constatées pendant les journées de prospective.
- **La nécessaire solidarité du territoire entre le monde rural et le monde urbain**, bien montrée par l'exemple luxembourgeois avec une utilisation intelligente et prospective de l'ensemble des ressources locales du territoire SCoT : valoriser l'existant mais aussi développer de nouvelles voies avec des responsabilités clarifiées, autant du point de vue des collectivités publiques que de la société civile.
- **La poursuite de la réflexion pour une politique énergétique territoriale** nécessaire à la construction d'un projet durable pour le territoire du SCoT en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, à partir des expériences innovantes de certains territoires plus ou moins éloignés, débattues au cours des journées de prospective : prise en compte du réchauffement climatique et de la nécessité d'une politique énergétique – maîtrise des énergies et développement des énergies renouvelables.

La démarche prospective et partagée qui a prévalu pour l'élaboration du PADD a ainsi abouti à un document simple, clair et concis qui fixe le cap politique des 10 prochaines années.

En 2006, la population INSEE du SCoT est de 42 241 habitants.

Les élus s'organisent pour répondre aux besoins d'un bassin de vie de 44 000 à 46 000 habitants dans les 10 ans à venir en prenant 2 hypothèses de croissance démographique :

- **Hypothèse basse : + 2 000 habitants soit 44 000 habitants environ en 2016**
- **Hypothèse haute : + 4 000 habitants soit 46 000 habitants environ en 2016**

Le choix a été délibérément fait par les élus de rédiger un document de PADD sobre et succinct avec des objectifs largement partagés et de détailler ensuite les modalités d'application de ces objectifs dans le cadre de l'élaboration du DOG, Document d'Orientations Générales.

2.1 Un territoire « accueillant »

Les élus du Syndicat Mixte veulent profiter du renouveau démographique qui caractérise les évolutions depuis 2000 pour **valoriser l'attractivité** du territoire et mettre en place une **politique globale** d'accueil sur leur territoire, en lien avec la politique du Conseil Régional du Limousin et du Conseil Général de Corrèze.

Cette politique vise aussi bien à l'accueil :

- des populations,
- des entreprises,
- des touristes.

Afin d'**assurer la pérennité** de cet accueil il convient d'engager une ::

- valorisation économique
- mixité sociale
- qualité paysagère et environnementale,

2.2 Un territoire « vivant »

Si l'accueil est un objectif prioritaire, les élus veulent **maintenir et conforter la qualité de vie et de travail** sur le territoire, en particulier celle de la ville centre de Tulle.

Il s'agit donc de favoriser **la diversité et l'évolution** des activités et des services sur le territoire pour rapprocher emploi et habitat avec :

- une agriculture bien présente,
- des ressources préservées et mises en valeur (forêt, milieux naturels),
- un aménagement de qualité,
- une reconquête des centre villes et centres bourgs avec des services, des espaces publics et un habitat qui évoluent,
- une mobilité accessible pour tous,
- la requalification des zones d'activités existantes,
- la prise en compte des visiteurs et des touristes.

2.3 Un territoire « d'avenir »

Les élus s'engagent délibérément dans **une vision d'avenir choisi et non subi** et proposent de mettre en place **des actions innovantes et anticipatrices**, dans un esprit de développement durable, pour préserver et valoriser le potentiel du territoire pour les générations futures:

- diversité sociale, prise en compte de l'évolution des modes de vie et de la démographie, solidarité intergénérationnelle...
- intégration paysagère, économie des ressources, économie d'énergie, développement des énergies renouvelables...

Principalement pour :

- les opérations d'urbanisme liées au développement de l'habitat et des activités,
- les transports et les modes de déplacement alternatifs à la voiture,
- l'agriculture, la forêt et les énergies.

3. LES OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les élus ont résolument fait le choix d'un PADD simple et concis qui s'articule autour de cinq objectifs thématiques. Ces cinq objectifs ne sont pas hiérarchisés entre eux mais ils sont tous incontournables et à mener de front.

- **Objectif 1 : Affirmer le positionnement interrégional du bassin de Tulle**
- **Objectif 2 : Choisir la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale comme fil conducteur de l'aménagement du territoire**
- **Objectif 3 : Faire l'effort de la qualité de l'urbanisme et de l'habitat pour un accueil durable**
- **Objectif 4 : Favoriser la pérennisation et le renforcement d'une activité économique diversifiée en offrant une large gamme de localisation et de services possibles**
- **Objectif 5 : Promouvoir une mobilité durable pour préserver les ressources, assurer le droit au transport pour tous et optimiser les différentes fonctions économiques du territoire.**

31. Objectif 1 : Affirmer le positionnement interrégional du bassin de Tulle

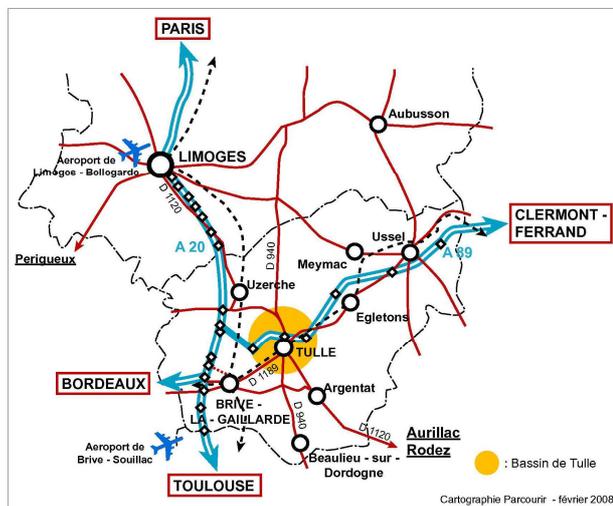
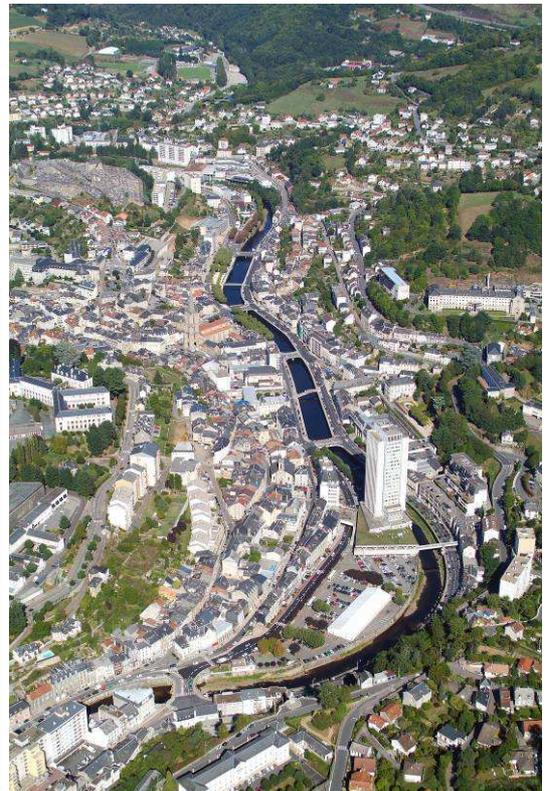
Cet objectif répond à l'attractivité économique actuelle du Bassin de Tulle, fruit d'une action volontaire et partenariale des différents acteurs économiques. Elle s'appuie notamment sur la qualité de vie et sur son environnement remarquable, que ce soit au niveau des milieux naturels, agricoles et des paysages.

L'accessibilité routière renouvelée participe pleinement à cette attractivité en pleine évolution. L'accessibilité ferroviaire reste à consolider et amplifier. Les coopérations avec les territoires voisins sont à renforcer.

Conforter le rôle de Tulle comme ville centre et lui donner les atouts nécessaires pour une perspective d'avenir.

Promouvoir un développement équilibré et durable de tout le bassin de vie par une bonne répartition des fonctions et des équipements entre l'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud.

Participer à la dynamique régionale et interrégionale au travers de projets communs avec les Bassins de vie voisins.



3.2 Objectif 2 : Choisir la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale comme fil conducteur de l'aménagement du territoire.

Cet objectif répond à la spécificité du territoire du SCoT du Pays de Tulle où l'agriculture et la forêt sont très présentes et nécessitent un projet global pour éviter les conflits d'usage potentiels avec un accroissement des espaces urbanisés.

De la même manière, l'état initial de l'environnement a identifié des espaces d'intérêt écologique fort et des espaces naturels étendus et diversifiés qui font de la biodiversité un atout du territoire. Les paysages actuels, qu'ils soient liés aux vallées ou aux espaces agricoles ou forestiers sont d'une grande qualité paysagère et constituent un attrait pour la vie quotidienne locale ou pour le tourisme. Le patrimoine archéologique et bâti pas assez mis en valeur est également riche et varié.



Assurer la pérennisation de la ressource en eau en quantité et en qualité pour répondre aux besoins actuels et des générations futures :

- améliorer la protection des captages d'eau potable existants et en prévoir de nouveaux
- améliorer la sécurisation et l'entretien des réseaux
- limiter l'imperméabilisation des sols liés aux nouveaux aménagements (bâti et infrastructures) et inciter au traitement des eaux de ruissellement.

Articuler la politique d'accueil et d'équipement souhaitée par les élus pour l'habitat et les loisirs avec le maintien d'une agriculture vivante en affirmant des zonages clairs dédiés à l'agriculture, à la forêt et à l'urbanisation.

Développer la multifonctionnalité de l'agriculture et de la forêt :

- production
- accueil du public, loisirs, tourisme
- valorisation énergétique : bois, bio-méthane
- entretien de l'espace



Accorder une place prioritaire aux paysages et au patrimoine :

- les reconnaître et les donner à voir (cadre de vie, loisirs, tourisme)
- ne pas les banaliser par des aménagements sans conscience : urbanisation atomisée, zones banalisées aux entrées de ville et aux échangeurs, urbanisation linéaire le long des axes
- anticiper leur transformation : fermeture des paysages, entrées de ville, coupures vertes.

Préserver durablement les espaces d'intérêt écologique et paysager à l'échelle du SCoT :

- les vallées encaissées et boisées et leurs versants,
- les zones humides,
- les landes sèches,
- les corridors écologiques.

**Affirmer une politique énergétique territoriale :**

- utilisation des énergies renouvelables (bois, soleil, hydraulique)
- maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments publics,
- incitation à une urbanisation et un bâti économes en énergie, économes en consommation des ressources naturelles et avec des matériaux plus respectueux de l'environnement humain.

3.3 Objectif 3 : Faire l'effort de la qualité de l'urbanisme et de l'habitat pour un accueil durable

Cet objectif répond au regain démographique que le territoire connaît depuis 2000 et que les élus veulent pérenniser par une politique dynamique d'accueil d'habitat. Cette nouvelle attractivité résidentielle bouleverse les modes de gestion de l'espace et nécessite une bonne coordination au niveau intercommunal pour maintenir les équilibres actuels au sein du territoire et promouvoir des opérations innovantes d'urbanisme durable : cohésion sociale, préservation environnementale, anticipation au niveau des ressources énergétiques.



Permettre à tous les types de populations de trouver un logement sur le territoire adapté à leurs besoins en organisant une offre diversifiée à l'échelle du territoire

Amplifier et diversifier l'offre de logements publics aidés pour maintenir l'équilibre social de l'habitat sur l'ensemble du territoire

Adapter l'accueil de population à l'équipement actuel et futur des bourgs pour un service de qualité sur l'ensemble du territoire

Accompagner et amplifier la dynamique de renouvellement urbain de la ville centre ainsi que dans les bourgs et villages :

- réhabilitation et création de nouveaux logements dans les zones déjà urbanisées (reconquête de logements vacants, construction dans les « dents creuses », changement d'affectation de bâtiments etc.),

- amélioration des commodités (espaces publics, stationnements, commerces etc.)

Privilégier la localisation des nouvelles extensions d'urbanisation dans les secteurs déjà équipés et bien structurés pour :

- éviter l'atomisation de l'habitat,
- optimiser les équipements existants,
- limiter la consommation de terres et ainsi préserver et renforcer des espaces agricoles viables et pérennes



Intégrer les extensions d'urbanisation dans un schéma d'aménagement d'ensemble du nouveau quartier : prévoir un schéma global des espaces publics et des voiries qui :

- organise la zone à urbaniser comme un nouveau quartier,
- fasse les liens des différentes opérations d'habitat à venir,
- facilite l'accessibilité à pied de ce quartier au centre et aux écoles



Susciter l'expérimentation pour sortir du modèle d'une urbanisation atomisée et pour développer de nouvelles formes urbaines durables dans l'esprit des A.E.U (Approche Environnementale en Urbanisme) : Une approche de qualité environnementale plus respectueuse du cadre patrimonial et au service du bien-être des populations.

En zone de montagne, prendre en compte les spécificités locales pour concilier la préservation de l'environnement, de l'agriculture, de la forêt et du paysage avec le développement et l'aménagement, en particulier pour les hameaux, plans d'eau et unités touristiques nouvelles.

3.4 Objectif 4 : Favoriser la pérennisation et le renforcement d'une activité économique diversifiée en offrant une large gamme de localisation et de services possibles

Cet objectif répond à la politique économique volontariste menée par les élus depuis de nombreuses années, autant au niveau intercommunal que communal. L'économie locale est aujourd'hui diversifiée avec un tissu dense de petites structures qu'il s'agit de maintenir et renforcer. En parallèle, l'offre intercommunale de zones d'activités doit évoluer pour s'adapter aux nouveaux enjeux de mobilité sans oublier que les activités nouvelles passent aussi par la diversification économique, le développement du tourisme et la pérennisation de l'agriculture. Les défis pour maintenir l'emploi public sur le territoire (social, santé, éducation...) seront également déterminants pour l'avenir du territoire. Le renouvellement de l'offre locale de formation ainsi que le renforcement des services sont à poursuivre dans les dix années du SCoT.



Optimiser l'accueil des grandes entreprises et des PME

- conforter les trois zones d'activités communautaires : les densifier ou les spécialiser, les agrandir, les équiper en services,
- envisager la création d'au moins une nouvelle zone communautaire
- maintenir les liens économiques avec les zones d'activités et les entreprises de la ville de Tulle.

Requalifier et réorganiser les autres zones d'activités existantes : équipement, densification, nouveaux services, nouveaux locaux.

Favoriser le maintien et le développement des services, de l'artisanat et des commerces dans les centres bourgs :

- en régulant le stationnement des véhicules
- en favorisant de petits sites d'accueil ponctuels
- en permettant les changements d'affectation des bâtiments existants...

Structurer une offre de bureaux en centre ville de Tulle et permettre cet accueil dans les centres bourgs pour diversifier l'offre et accueillir les nouveaux emplois et nouveaux services.



Permettre l'évolution des zones commerciales pour qu'elles soient attractives et compétitives au sein du département :

- réaménager et requalifier,
- désenclaver,
- accueillir des nouvelles enseignes...

Structurer une nouvelle offre économique de qualité basée sur les loisirs et le tourisme :

- création,
- requalification des hébergements,
- accompagnement de l'agro tourisme,
- reconnaissance et mise en valeur des sites et des patrimoines

Prendre en compte les évolutions de la loi montagne concernant la constructibilité au bord des plans d'eau.**Maintenir une agriculture vivante de qualité et compatible avec la politique d'accueil de population :**

- en valorisant la ressource forestière
- en pérennisant des conditions optimales pour son activité
- en veillant à ne pas créer d'obstacles à l'exploitation : mitage des parcelles agricoles, circulation contrainte de véhicules, bâtiment d'exploitation encerclés d'habitats.



3.5 Objectif 5 : Promouvoir une mobilité durable pour préserver les ressources, assurer le droit au transport pour tous et optimiser les différentes fonctions du territoire.

Cet objectif répond aux objectifs de la loi mais plus spécifiquement à la situation locale où l'urbanisation en cours du territoire s'appuie largement sur l'usage de la voiture individuelle. L'épuisement prévisible des ressources pétrolières ainsi que l'accès à la mobilité pour toutes les catégories de population nécessitent d'anticiper sur de nouveaux besoins. Le renforcement des services de transport collectif, ainsi que le développement de nouveaux services sont à envisager avec les autorités organisatrices des transports compétentes sur le territoire du SCoT, autant au niveau du transport sur route que sur fer.

Renforcer les centralités urbaines par le regroupement des fonctions (habitat, activités, services) pour limiter les déplacements en automobile et favoriser une mobilité durable à moyen terme.

Positionner les zones d'activités, les zones d'habitat et de services pour limiter les déplacements et éviter les conflits d'usage (PL, VL, vélos, piétons), tout en favorisant une bonne accessibilité.

Poursuivre la politique ambitieuse de restructuration de l'offre de stationnement de la ville centre (parking relais) et prévoir des stationnements véhicules dans les bourgs et villages pour favoriser les déplacements courte distance à pied



Favoriser la coordination et la synergie entre les différents partenaires du transport collectif (SNCF, Région Limousin, Département, Ville de Tulle) pour mieux faire connaître l'offre actuelle



Optimiser le service TER pour améliorer le déplacement des personnes autour de Tulle

Faire évoluer les transports en commun existants, notamment interurbains et adapter l'offre des transports publics aux personnes non mobiles: lignes régulières, Transport A la Demande (TAD)

Gérer les déplacements des marchandises dans la ville centre : limiter la circulation des poids lourds, prévoir des stationnements

Développer les formes collectives de mobilité :

- covoiturage,
- création de parkings organisés aux échangeurs des autoroutes A20 et A89 et RD1120,
- plans de déplacements des entreprises,
- desserte des ZAE intercommunale.

Améliorer les liens entre les différents modes de déplacements (train, bus, voiture, piétons) pour :

- développer l'intermodalité et limiter les ruptures entre les différents modes de transport,
- participer au suivi de la centrale « mobilité », à la mise en place d'un ticket unique.

